

SUIVI DES ÉVALUATIONS

L'UNIVERSITÉ DE REIMS - CHAMPAGNE-ARDENNE

L'Université de Reims - Champagne-Ardenne (URCA) est née il y a près de 40 ans, lorsque l'hypertrophie de l'Académie de Paris a conduit à une recomposition du paysage par la création de nouvelles universités.

Culminant à environ 27 000 étudiants en 1995, l'URCA a bien joué son rôle et le rapport 1999 du CNE concluait sur une note positive en la qualifiant de "bonne université généraliste et pluridisciplinaire" remplissant bien "sa mission d'établissement supérieur en proximité". Il faut entendre par là, non seulement une proximité géographique, mais également une proximité sociale, l'URCA s'attachant à s'adapter aux besoins et à promouvoir la partie la moins mobile et la plus déshéritée de la population étudiante de la région. Ce même rapport soulignait cependant la forte influence de "tendances centrifuges" sur le fonctionnement et certaines caractéristiques de l'université qui en découlaient.

En 1999, le CNE signalait une structure facultaire très prégnante et une dispersion des composantes sur quatre sites et dix-huit implantations à Reims, auxquelles s'ajoutaient les diverses délocalisations à Troyes, Charleville-Mézières et Châlons-en-Champagne. Cette situation ne facilitait pas l'émergence d'une politique d'établissement. Parallèlement, la proximité des universités parisiennes et, dans de moindres proportions, celle des universités de Nancy et de Dijon incitaient les étudiants de l'URCA à poursuivre ailleurs en 2^e ou 3^e cycle. On observait en conséquence le poids très important du 1^{er} cycle (63%, y compris DUT), un 2^e cycle de taille insuffisante (26,5%) et un 3^e cycle très réduit (10,5%). Enfin, l'attractivité de Paris n'était pas sans conséquence non plus pour le corps enseignant dont certains membres avaient fait le choix de ne pas résider à Reims.

Le "suivi" mené en février 2004 permet de dresser un bilan comparatif entre, d'une part, les analyses et les recommandations formulées dans le rapport et, d'autre part, les choix et mesures adoptés par l'URCA, leur intégration dans le projet et/ou dans le contrat d'établissement ainsi que les évolutions constatées.

Le 9 février 2004, une délégation du CNE¹ a participé à une journée de travail à l'URCA. Des réunions et entretiens avec l'équipe de direction de l'université, avec les responsables de composante et de service commun, et des chargés de mission, appuyés par divers documents, ont permis de faire les observations suivantes. Le rapport de "suivi" a été examiné en séance plénière du Comité le 6 mai 2004 et soumis au président de l'URCA le 15 juin 2004.

LE GOUVERNEMENT DE L'UNIVERSITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES TENDANCES CENTRIFUGES

En fonction depuis 2002, l'actuel président de l'université reconnaît la place prise par les recommandations du CNE dans le contexte de son élection : la lutte contre les tendances centrifuges, le rééquilibrage entre les cycles de formation et le développement des formations professionnelles.

La crise vécue par l'URCA en 1995, et depuis surmontée, trouvait son origine dans le fort ressentiment du secteur lettres-droit envers l'université, en raison des disparités dans la répartition des moyens entre les différentes composantes. La tentation de la partition fut écartée, les réflexes corporatifs calmés par un certain nombre de mesures de nature à apaiser, du moins en partie, les motifs de mécontentement. Aussi le CNE recommandait-il en 1999 de poursuivre les initiatives favorisant le sentiment d'appartenance comme, par exemple, d'améliorer la représentation des grands secteurs disciplinaires et la participation des composantes dans les conseils de l'université, de veiller aux modalités de répartition des moyens, et de porter les efforts d'aménagement sur le campus Croix-Rouge qui abrite le secteur des lettres et celui du droit, des sciences économiques et de la gestion.

¹ Gilles Bertrand, président du CNE ; Annie Cheminat, professeur, ancienne vice-présidente de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg et ancien recteur de l'Académie de Nantes, consultante au CNE ; Guy Cirier, chargé de mission.

Le pilotage de l'établissement et les composantes

Depuis mai 2002, l'URCA dispose d'une équipe de direction pluraliste où, aux côtés du président, la représentation des différents secteurs est assurée par six vice-présidents ou vice-présidents délégués et constitue un élément de paix sociale au sein de l'établissement.

Déjà initiée en 1999, l'organisation de réunions mensuelles des directeurs d'UFR a été inscrite dans les statuts de l'université en 2000. Ces réunions permettent une meilleure connaissance des problèmes locaux à l'échelon central ; elles précèdent chaque décision importante, en matière de budget et d'emplois notamment, et s'inscrivent en amont des conseils de gestion des UFR, ce qui donne la primauté à la politique collective et conforte la cohérence globale de l'établissement.

En revanche, le rééquilibrage de la représentation des différents secteurs dans les conseils de l'université, attendu de la réforme des statuts de 1998, donne lieu à un bilan mitigé : les possibilités de panachage des listes lors du vote autorisent des stratégies qui, dans les faits, ont abouti à la sur-représentation de certaines composantes, en particulier des IUT, et à la sous-représentation d'autres secteurs, telle la médecine.

La dynamique du projet d'établissement

Les relations entre les composantes ont fait des progrès sensibles et le budget de l'université est voté dans un climat apaisé, comme en témoignent les comptes rendus des conseils d'administration consacrés à ces questions. L'université reconnaît cependant que, dans ce budget, les moyens restent très largement répartis entre les composantes et que le manque d'outils budgétaires adéquats ne permet pas encore de mettre suffisamment en évidence une politique d'établissement. Certaines fonctions, comme le développement des TICE par exemple, gagneraient à être globalisées et sont, trop souvent encore, dispersées dans les UFR.

La culture d'établissement reste à développer et une large place est faite en ce sens dans le projet 2004-2007. La mise en place du schéma LMD, sur lequel nous reviendrons, est l'occasion d'un travail collectif entre les composantes qui s'est d'ores et déjà traduit par une présentation commune.

La politique d'accueil et de communication

Des structures d'accueil ont été créées pour faciliter l'accueil des étudiants étrangers ainsi que l'accès aux activités sportives et culturelles. La création d'une vice-présidence étudiante exprime la même volonté de soutenir une dynamique d'établissement en matière de vie étudiante, même si, comme souvent, des difficultés subsistent sur les sites délocalisés. Il est regrettable cependant que les étudiants des composantes régies par l'article 33 - IUT, école - ne s'associent pas plus à cette dynamique.

Dans le même esprit, la campagne de sensibilisation des étudiants, menée pour les inciter à participer à l'élection de leurs représentants dans les trois conseils de l'université, a suscité des initiatives et un engagement de l'établissement qui ont porté leurs fruits puisque le pourcentage des votants aux élections de 2004 a été de 23,2%, en augmentation de près de 50% par rapport à 2002.

L'organisation, par le niveau central, de réunions délocalisées sur les différents campus et la mise en place, en 2002, d'un site Intranet, contribuent également à créer un sentiment d'appartenance tant parmi les personnels de l'université que parmi les étudiants.

Conçue comme un ciment entre les composantes, la politique de communication en émergence à l'URCA a été soutenue par la création d'un poste de chargé de communication en 2003. Axe majeur du projet d'établissement 2004-2007, cette politique vise à développer les outils de communication (charte graphique, publications, partenariat) et à renforcer la présence de l'université dans différentes manifestations ; elle inscrit dans ses perspectives la création de liens étroits entre le Service de communication et les divers services centraux ainsi qu'avec les différentes composantes de l'université.

Pour classiques qu'ils puissent paraître, les dispositifs existants et le développement d'une politique volontariste en matière d'accueil et de communication figurent parmi les éléments essentiels pour que s'installent, en interne, le sentiment d'appartenance à une institution dépassant les contours de chaque composante et, en externe, la prise de conscience que c'est au niveau de l'université que se prennent certains engagements et que se font les arbitrages.

L'URCA et les collectivités locales

L'URCA entretient de bonnes relations avec les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de la Région Champagne-Ardenne, des conseils généraux ou des villes où elle est plus particulièrement implantée : la Marne avec Reims et Châlons-en-Champagne, les Ardennes avec Charleville-Mézières et l'Aube avec Troyes.

Le soutien régional s'est traduit notamment par une aide à la recherche. Progressivement s'est installée une politique d'établissement où la participation à l'accueil de post-doctorants ou à l'attribution de bourses par exemple (12 bourses régionales auxquelles s'ajoutent 3 bourses municipales en 2003) est soumise à l'avis du Conseil scientifique, en cohérence avec les choix scientifiques de l'université, contrairement à la politique de "guichet" qui avait pu prévaloir jusque-là.

Dans les Ardennes en revanche, le département tient à garder la maîtrise des aides accordées au fonctionnement du site de Charleville-Mézières et, dans cette logique, les bâtiments restent sa propriété.

Dans l'Aube, la création récente de l'Université technologique de Troyes (UTT, 1565 étudiants en 2002-2003), voulue par le Département, a modifié le paysage universitaire. L'IUT (5 départements) et l'antenne universitaire de Troyes, qui dispose de plusieurs DEUG (AES ; Droit ; Lettres et Langues, spécialité Anglais ; SHS, mention Histoire) et d'un DEUST, continuent néanmoins à bénéficier du soutien des collectivités locales pour l'entretien des sites et pour ce qui est des surcoûts générés par les délocalisations.

LA GESTION

La réduction des disparités entre les composantes et les redéploiements

Pointée comme élément de tension interne en 1999, la répartition des crédits de fonctionnement entre les composantes de l'université semble avoir trouvé des modalités acceptables par les uns et les autres.

À la rentrée 1998, l'URCA disposait de 1153 emplois d'enseignant et, en dépit d'une baisse significative des effectifs étudiants, elle a vu sa dotation passer à 1198 emplois à la rentrée 2002, avec un ratio nombre d'étudiants/enseignant de 18,6 contre 20,4 en moyenne nationale pour les établissements de même catégorie. Sur cette période, le nombre des emplois affectés aux IUT est passé de 262 à 285, et celui des universitaires praticiens hospitaliers de 191 à 202, ces deux secteurs absorbant la quasi-totalité des créations d'emplois. C'est donc essentiellement par un réel effort de redéploiement, qu'il convient de souligner, que l'université a dû s'adapter aux évolutions des effectifs et aux besoins nouveaux de formation, pour mieux ajuster le potentiel d'encadrement dans les différentes disciplines à la réalité des besoins. Cette politique a permis en particulier un rééquilibrage entre certains départements d'IUT.

Mettant à profit les départs à la retraite ou les mutations, l'URCA a ainsi réalisé, de 1999 à 2004 inclus, le redéploiement de 77 emplois d'enseignant sur les 354 postes publiés au recrutement, soit une moyenne annuelle de 22%. La majorité des cas correspond à des changements de section et/ou des transferts de composante ; 4 emplois de PRAG ont été transformés en emplois de maître de conférences.

À la rentrée 2002, l'URCA disposait par ailleurs de 627 emplois d'IATOS dont 131 pour les IUT, contre 578 et 142 respectivement à la rentrée 1998 ; le ratio nombre d'étudiants/IATOS (hors IUT) est, là aussi, globalement favorable à l'URCA avec une valeur de 34,3 contre une moyenne nationale de 37,5.

La maîtrise des heures complémentaires

Malgré la baisse des effectifs de 22% entre les années universitaires 1997-1998 et 2002-2003, l'université fait état d'un volume global d'heures complémentaires de 127 871 HTD, en hausse de 11% sur la même période. Il s'y ajoute environ 16 000 heures relevant de différents services (formation continue, centre de télé-enseignement universitaire, formation des personnels...). Dans des conditions d'encadrement apparemment plus favorables, si l'on se réfère aux ratios précédents, une telle situation s'explique principalement par l'importance des créations d'enseignements ou de filières.

Le présent constat fait apparaître de grandes disparités entre les composantes. Si l'on se limite à observer l'évolution entre les années 2000-2001 et 2002-2003, on note une baisse plus ou moins significative allant de 22% pour l'UFR de Lettres et Sciences humaines à 14% pour l'UFR de Droit et Sciences politiques et à 3,2% pour l'UFR de Sciences exactes et naturelles. En revanche, on constate un accroissement de l'ordre de 6% en STAPS, qui s'explique par l'augmentation des effectifs et la création de nouveaux diplômes (licence professionnelle, maîtrise, DESS) et un sous-encadrement notable, ainsi qu'en sciences économiques et gestion (+5,6%) ; l'augmentation est proportionnellement très importante dans le secteur santé, à l'exception de l'odontologie, avec +123% (+1100 heures) pour la médecine et +243% (+645 heures) pour la pharmacie. Hors IUT et ESIEC, le bilan sur ces trois années s'oriente néanmoins à la baisse (-1,8%) pour une consommation globale de l'ordre de 62 000 heures.

Dans le même temps, on enregistrait une augmentation de près de 4800 heures (+7,4%) pour les composantes régies par l'article 33 : +27,5% (+729 heures) pour l'ESIEC, -4% (-795 heures) pour l'IUT de Troyes et +11,4% (+4838 heures) pour l'IUT de Reims, de très loin le plus gros consommateur d'heures complémentaires de l'université avec 47 183 heures en 2002-2003.

Une analyse par niveau d'études fait apparaître des besoins à la hausse pour les formations à finalité professionnelle. 15 DESS ont été créés (7 en sciences, 5 en droit et sciences économiques, un en lettres, un en pharmacie et un en STAPS) et 15 licences professionnelles ont également été ouvertes dans le cadre du contrat 2000-2003. Entre 2001-2002 et 2002-2003, on enregistre ainsi une augmentation de 168% des besoins en heures complémentaires attribués aux licences professionnelles, responsables pour une bonne part de l'évolution enregistrée à l'IUT de Reims qui en a créé quatre à la rentrée 2002.

Dans ce contexte, le CNE encourage la mutualisation, entre les composantes, de leur potentiel d'enseignement disciplinaire ainsi que les démarches entreprises en faveur d'une gestion rigoureuse et centralisée des échanges de services. Il insiste aussi sur la nécessaire différenciation des heures relevant des diplômes nationaux ouverts à la formation initiale de celles, théoriquement autofinancées, induites par les diplômes d'université, d'une part, et par la formation continue, d'autre part.

La maîtrise des heures complémentaires reste pour l'URCA un problème global, qui pèse lourdement sur les budgets de fonctionnement et constitue un handicap certain pour d'autres investissements. Le CNE recommande à l'université la plus grande vigilance, à un moment où, dans le cadre de la contractualisation 2004-2007, la mise en place du LMD et la volonté de développement de chaque composante engendrent une inflation de demandes d'habilitation comme le montre l'avant-projet de contrat 2004-2007 qui a été transmis au CNE (*cf. infra* : l'offre de formation). Comme en 1999, il invite l'URCA à poursuivre les redéploiements nécessaires à une répartition optimisée des forces de l'établissement.

La gestion des personnels enseignants et IATOS

Les recrutements

En 1999, le CNE encourageait les recrutements externes dans une université qui, jusqu'en 1996, avait privilégié largement le recrutement interne. Les recrutements des professeurs et maîtres de conférences des trois dernières années montrent que, sur les 205 postes publiés aux concours de recrutement, 147 (72%) ont été pourvus dont la moitié environ par des candidats extérieurs à l'université.

Le CNE posait aussi la question de la "non-résidence" de certains enseignants et des difficultés concomitantes, de manière variable selon les disciplines. En droit, en sciences économiques et en gestion, le poids du recrutement externe des professeurs par le biais de l'agrégation et la mobilité qui en résulte entraînent, comme dans bien d'autres universités, une forte rotation des professeurs. Cela a conduit à laisser une part significative aux recrutements internes des maîtres de conférences, ce qui vise à soutenir la sédentarisation d'une partie au moins des enseignants. L'existence de deux équipes d'accueil en économie-gestion contribue à mieux stabiliser les enseignants-chercheurs dans cette discipline.

En lettres, un certain nombre d'enseignants effectuent leurs recherches à Paris, mais on assiste à un revirement et le nombre des résidents à Reims s'accroît. L'ouverture d'un bâtiment "recherche et enseignement" qui réunit la majeure partie des enseignants-chercheurs de droit, de sciences économiques et de gestion, de lettres et sciences humaines, et le regroupement associant la sociologie, la psychologie, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication au sein d'une équipe pluridisciplinaire sont certainement, pour une bonne part, à l'origine de cette évolution positive.

Une politique d'établissement volontariste

L'université affiche, en matière de gestion des emplois, une politique volontariste où toute implantation ou réimplantation d'emploi, y compris dans les IUT et à l'École supérieure d'ingénieurs d'emballage et de conditionnement (ESIEC), fait l'objet d'un débat interne selon deux grilles d'analyse des besoins, accessibles sur le site Internet de l'URCA : l'une fait état du profil de recherche souhaité et de l'équipe d'accueil, l'autre affiche le profil d'enseignement prévu, en déconnectant au besoin les deux fonctions. Ces deux grilles constituent la "commande" de l'université aux commissions de spécialistes et l'affirmation d'une politique d'établissement que la cassation de quelques cas par les conseils compétents a suffi à accréditer.

Parallèlement, des critères pour l'affectation des emplois d'IATOS dans les différentes composantes sont en cours de définition.

En marge de l'implantation d'une réelle politique d'établissement en matière de recrutement ou de redéploiement, l'URCA amorce la mise en place de critères et de procédures partagés pour la promotion interne des enseignants. Ainsi, des rapporteurs choisis pour chaque candidat en dehors de la discipline présentent les dossiers au Conseil d'administration en charge des propositions de promotion des maîtres de conférences à la hors-classe.

Le CNE constate avec satisfaction l'émergence d'une réelle politique d'établissement en matière de gestion des ressources humaines, qui s'inscrit dans l'objectif global de transparence des pratiques et de l'adoption de critères clairs et partagés pour la répartition des moyens entre les composantes. Malgré les difficultés actuellement renforcées par la perspective de la contractualisation, cette politique doit être poursuivie, d'autant que les conditions d'encadrement de l'université au regard des normes d'attribution des moyens par le Ministère ne laissent pas, en l'état actuel, présager de créations massives d'emplois dans un proche avenir. Les perspectives de départs à la retraite constituent également un paramètre important qui doit être anticipé et intégré dès maintenant dans les stratégies de l'établissement.

Les conditions d'accueil sur les campus : la gestion des bâtiments et de leur environnement

Les disparités en matière d'accueil sur les différents campus de l'URCA constituaient également un facteur de mécontentement de certaines composantes, que soulignait le CNE dans son rapport 1999. Les perspectives de contrats - le CPER 2000-2006 et le contrat d'établissement 2000-2003 - incitaient à recommander une attention particulière envers le campus Croix-Rouge qui abrite l'ensemble du secteur lettres-droit-sciences économiques dans des conditions jugées très sévèrement à l'époque : bâtiments dégradés, transports insuffisants, insécurité, absence d'équipements sportifs, nécessité de réhabiliter la bibliothèque de Lettres et Sciences humaines.

Concrètement, des améliorations ont été apportées à l'ensemble des campus rémois avec l'aide de l'État et des collectivités :

- le campus Moulin de la Housse a bénéficié d'aménagements en matière d'éclairage, de signalétique, de sécurité et d'accès. Le contrat d'établissement et le CPER ont permis des opérations de maintenance et de sécurité de différents bâtiments, y compris à l'IUT de Reims. L'implantation de l'UFR STAPS sur ce campus est programmée et figure dans le projet 2004-2007 de l'université ;
- il en va de même pour le campus Santé où un gardiennage des parkings assure une meilleure sécurité et où la bibliothèque de Médecine-Pharmacie ainsi que les bâtiments de l'UFR d'Odontologie ont été mis en conformité ou rénovés ;
- le campus Croix-Rouge bénéficie désormais d'un gardiennage ; la réfection de la voirie, la mise en sécurité, la rénovation des amphithéâtres, et divers travaux de maintenance ont été effectués. Le bâtiment "recherche et enseignement", déjà évoqué, a vu le jour en 2003 grâce aux 40 MF (6,1 M€) initialement inscrits au CPER, ainsi qu'un gymnase, répondant aux observations du CNE sur le manque d'équipements sportifs sur le campus. Ces avancées positives ne peuvent cependant masquer la situation très critique de ce campus quant à l'état des bâtiments et les perspectives alarmantes concernant la sécurité des étudiants et des personnels : les états placés pour éviter des effondrements sont resserrés tous les jours, le sol se délite ; des préfabriqués prévus pour la prochaine rentrée nécessitent des travaux de terrassement qui n'ont pas encore commencé.

Avant de poursuivre les rénovations, l'université a demandé un audit en 2003 qui a confirmé la gravité de la situation, laquelle doit être entièrement reconsidérée dans le prochain CPER. L'université estime aujourd'hui que les rénovations des trois UFR implantées sur le campus s'avèrent plus onéreuses que des reconstructions, estimées à environ 32 millions d'€. En particulier, l'état de la bibliothèque est tel que les solutions consistant à étayer les parties en danger n'apparaissent que très provisoires, relevant plus d'expédients que d'une réhabilitation pérenne ; sa reconstruction reste inscrite dans les perspectives du CPER devant aboutir en 2007.

En conclusion, le CNE constate les efforts consentis pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants de l'URCA sur ses différents campus. Il s'étonne et regrette cependant que, plus de 5 ans après ses constats, les besoins du campus Croix-Rouge n'aient pas été mieux évalués et pris en compte, en particulier pour ce qui concerne la bibliothèque. Il recommande aux différents partenaires institutionnels de prendre dans les meilleurs délais un engagement contractuel afin qu'une solution pérenne puisse être apportée à une situation qui engage lourdement leur responsabilité.

LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

L'analyse des tendances centrifuges dont souffrait l'URCA mettait l'accent sur l'exode des étudiants vers Paris, Nancy ou Dijon au terme d'un premier cycle effectué à Reims. Ce constat avait pour conséquence un déséquilibre patent entre les différents cycles, auquel le CNE recommandait en 1999 de répondre par la mise en place de formations de second et troisième cycles mieux ciblées et plus attractives. Dans le même temps, la baisse importante des effectifs étudiants et les difficultés de recrutement dans certaines filières incitaient le CNE à recommander une analyse approfondie en matière de délocalisation, de lutte contre l'échec et d'insertion professionnelle des étudiants.

Les effectifs étudiants¹ : les constats

En 2002-2003, le recrutement de l'URCA provient pour 68% de l'Académie de Reims, 23% d'autres académies dont 10,8% du département de l'Aisne et 9% sont des étudiants étrangers, pourcentage en hausse de près de 3% depuis 1998-1999. Entre 1998-1999 et 2002-2003, les effectifs globaux de l'université sont passés de 23 920 à 20 618 étudiants. On note plus particulièrement les évolutions suivantes :

- une baisse de 16% des effectifs, hors DUT et filière Ingénieur, portant ceux-ci à 17 371 étudiants contre 20 678 en 1998-1999. Cette baisse, qui est la plus importante enregistrée sur cette période dans l'ensemble des universités, affecte principalement le secteur des sciences et structure de la matière (-50%), le secteur des langues et celui des sciences de la nature et de la vie avec une diminution de plus d'un tiers des étudiants, le droit, en baisse de 25% environ, enfin les lettres (-17%), l'AES (-13%), la pharmacie (-14%) et les sciences économiques (-3,7%) ; seuls le secteur des sciences et technologies, la médecine, l'odontologie et les STAPS enregistrent une hausse, respectivement de 33,5%, 6%, 2% et 57% ;
- la répartition des étudiants entre les grands secteurs disciplinaires s'en trouve légèrement modifiée : 27,4% contre 28,5% en 1998-1999 en droit et sciences économiques ; 30,9% contre 33,2%, en lettres et sciences humaines ; 17,7% contre 20,3% en sciences ; 6,6 % contre 3,5% en STAPS, et 17,3 % contre 20,1% dans le secteur santé, baisse due essentiellement à la diminution du nombre des étudiants en pharmacie ;

¹ Source : DES

- le nombre des inscrits en DUT a peu évolué (de 3082 à 3130) en 1998-1999 ; l'IUT de Reims rassemble 69% de ces étudiants. Si l'on intègre les licences professionnelles et les diplômes d'université, les effectifs des IUT s'élèvent à 3601 étudiants en 2002-2003 ;
- les effectifs de l'ESIEC ont augmenté de 112 à 180 étudiants dont 165 dans la filière Ingénieur (+61%).

Les sites délocalisés

Le rapport 1999 du CNE notait que les tendances centrifuges mettant en péril l'unité de l'université tenaient à une implantation géographique très éclatée. Il jugeait positivement la volonté de résister à la tentation de multiplier les délocalisations, d'autant que les difficultés de fonctionnement des sites délocalisés étaient alors bien illustrées, par l'antenne de Troyes en particulier.

En 2002-2003, la majorité des étudiants (86%) reste concentrée à Reims ; l'URCA est par ailleurs implantée sur trois sites périphériques : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières et Troyes.

Le site de Troyes

Le Centre universitaire de Troyes (CUT) offre quatre filières de DEUG, une licence faisant suite au DEUG de Droit et un IUP Métiers des arts et de la culture, qui rencontre un réel succès depuis sa création à la rentrée 2000 ; les effectifs du CUT sont globalement en baisse (875 étudiants en 2002-2003 contre 1067 à la rentrée 1999) malgré l'essor de l'IUP (84 étudiants). Pour conjurer l'effritement des effectifs des filières généralistes, l'URCA envisage, dans le cadre de l'adoption du schéma LMD et de son prochain contrat, d'élargir toutes les filières de DEUG au niveau L3, et de développer de nouveaux cursus non concurrentiels avec ceux de Reims.

L'IUT de Troyes dispose de 5 départements (GEII, GMP, GEA, SRC et TC) qui accueillent 944 étudiants, chiffre en baisse (-10%) par rapport aux effectifs 1998-1999 (1047), malgré la création du département SRC intervenue depuis. Le nombre des candidatures (environ 2000) a baissé de 7% depuis la rentrée 1998 ; elle atteint l'ensemble des départements, à l'exception du département Services, Réseaux, Communication créé en 2001. Deux licences professionnelles ont été créées à l'IUT à la rentrée 2002 pour 24 étudiants ; l'une d'elles n'a pas été ouverte à la rentrée 2003.

Le site de Charleville-Mézières

L'Institut de formation technologique supérieure (IFTS) présente des formations en sciences et technologies orientées dans leurs applications vers la transformation des matériaux : DEUG STI, deux licences professionnelles et deux DESS, auxquels s'ajoutent quelques diplômes d'université. 259 étudiants y étaient inscrits en 2002-2003, chiffre en hausse de 10%. Pour accroître l'attractivité de ces formations, l'URCA envisage la création d'un diplôme d'ingénieur en sciences des matériaux, en s'appuyant sur un cursus licence-master.

L'IUT de Reims gère deux départements (Gestion administrative et commerciale et Techniques de commercialisation, option Génie de la distribution industrielle) à Charleville-Mézières. Les effectifs, avec 144 inscrits en 2002-2003, sont en baisse de près de 10% par rapport à 1998-1999.

Le site de Châlons-en-Champagne

L'IUT de Reims a mis en place deux départements à Châlons-en-Champagne : Génie des télécommunications et Réseaux ; Techniques de communication. Les effectifs s'établissent à 142 étudiants en 2002-2003 contre 110 en 1998-1999 (+29%). Néanmoins, les difficultés de recrutement du département Génie industriel et Maintenance perdurent.

Un contexte de concurrence

Conformément aux choix politiques qui ont jusque-là prévalu, l'URCA a privilégié le développement des sites délocalisés existants en tentant d'y maintenir ses effectifs par la création de nouveaux diplômes (départements d'IUT ou licences professionnelles). La baisse des effectifs atteint néanmoins ces sites, d'autant plus que les formations de 1^{er} cycle qu'ils proposent très majoritairement, en particulier dans les départements d'IUT, s'inscrivent souvent en concurrence avec les sections de techniciens supérieurs (STS).

L'enseignement supérieur en région Champagne-Ardenne se caractérise en effet par un poids des STS de 14,9%, sensiblement supérieur à la moyenne nationale qui s'établit autour de 11%, tandis que l'enseignement de type universitaire y est moins bien représenté (55,4% contre 63,8%). Cette tendance se renforce actuellement au profit des STS, comme le montrent les évolutions récentes dans l'orientation des nouveaux bacheliers : en 1999, 66,9% s'inscrivaient à l'URCA et 24,5% en STS, contre 61,9% et 29,5% respectivement en 2003, la part des CPGE restant inchangée.

Cette concurrence est d'autant plus sensible que le vivier des bacheliers est en diminution. Il appartient au recteur, qui assure la coordination des formations post-bac, de veiller, en concertation avec les instances régionales, à la rationalisation de l'offre de formation post-bac dans son ensemble et à sa répartition territoriale, en fonction des besoins de la population étudiante.

En matière de délocalisation, le contrat 2004-2007 marque une inflexion par rapport à la volonté affichée jusque-là et que saluait le CNE en 1999. L'érosion continue des effectifs depuis 1995 contribue pour partie à cette évolution, qui vise à accroître l'attractivité de l'université par une politique d'ouverture renforcée : parmi les axes forts de son développement, l'URCA affiche en priorité "les antennes comme facteur de démocratisation et d'aménagement du territoire". Ainsi, à l'occasion du passage au système LMD, elle envisage des partenariats avec les établissements d'enseignement secondaire et le rectorat pour maintenir sur place les bacheliers de l'académie et pour attirer ceux des régions limitrophes. À cet égard, les licences professionnelles apparaissent comme un enjeu important. Ainsi, l'URCA projette de répondre favorablement au projet de création, à Chaumont, d'une licence professionnelle sur les arts graphiques, s'appuyant sur les compétences des STS concernées dans les lycées de la ville, et sur celles du musée et du festival de l'affiche. Dans ce contexte, il importe de définir des règles claires de fonctionnement des partenariats, afin que la responsabilité pédagogique de la licence professionnelle reste bien universitaire et que cette volonté se traduise par un engagement effectif des enseignants de l'université dans sa mise en œuvre ; l'université doit veiller à mener une politique qui ouvre ce type de diplôme à l'ensemble des titulaires d'un niveau bac + 2 et ne cède pas à la tentation d'en faire une troisième année de formation pour une filière déterminée d'IUT ou de BTS.

En conclusion, le CNE incite l'URCA, au-delà des constats quantitatifs, à analyser les causes de la désaffection des étudiants, dans certains secteurs disciplinaires en particulier. Il lui recommande une grande vigilance dans ses choix, face à la pression interne et externe de développement et d'essaimage de son offre de formation. Si, à juste titre, elle souhaite mieux répondre à la demande et aux besoins de formation, il ne faudrait pas qu'une diversification excessive des parcours d'études, *a fortiori* sur des sites délocalisés, compromette la lisibilité de l'offre de formation et la cohésion de l'établissement dont on a déjà évoqué les difficultés (*cf. supra*). L'accroissement des effectifs ne peut être un objectif en soi.

Par ailleurs, si l'augmentation des effectifs peut générer des moyens supplémentaires selon les normes ministérielles, ceux-ci ne compensent pas toujours l'intégralité des charges nouvelles, notamment en termes d'encadrement des étudiants, et les besoins en heures complémentaires risquent de continuer à s'alourdir. Le CNE engage l'URCA à évaluer avec précision le coût "consolidé" de ses projets avant leur mise en œuvre, et surtout à adopter une stratégie qui fasse prioritairement valoir ses compétences, ses spécificités et la qualité de son offre de formation.

L'OFFRE DE FORMATION

Dans un contexte de baisse des effectifs déjà sensible en 1999, quelques constats, pointés par le CNE lors de l'expertise des différents secteurs disciplinaires, se dégagent globalement ; ils ont, depuis, orienté les stratégies de l'URCA en matière de formation et d'accompagnement des étudiants.

Le rééquilibrage des effectifs entre les différents cycles (hors IUT et écoles)

L'URCA se caractérisait en 1998-1999 par la répartition très déséquilibrée des effectifs entre les cycles de formation, toutes composantes confondues : 63% en 1^{er} cycle, 26,5% en 2^e cycle et 10,5% en 3^e cycle. Les départements d'IUT représentaient 13% des effectifs ; par ailleurs, la répartition des filières universitaires, hors DUT et ingénieurs, s'établissait de la façon suivante : 57,8% en 1^{er} cycle, 30,7% en 2^e cycle et 11,5% en 3^e cycle.

En 2002-2003, les départements d'IUT représentent 15% des inscrits à l'université et la répartition des étudiants, hors DUT et filière Ingénieur, montre une évolution dans le sens recherché avec 52,7% pour le 1^{er} cycle, pourcentage en baisse d'environ 5 points, 32,2% pour le 2^e cycle et 15,1% pour le 3^e cycle. Les 2^e et 3^e cycles accueillent 5594 et 2618 étudiants contre 6343 et 2386 en 1998-1999.

Il faut sans doute voir dans ces évolutions les effets conjugués d'une diminution du flux des néo-bacheliers entrant à l'université, qui passe en effet de 21,8% à 19,5% de la totalité des inscrits de 1^{er} cycle à l'URCA entre les rentrées 1998 et 2002, de la baisse globale des effectifs constatée précédemment et du développement de l'offre de formation au profit des formations de 2^e et 3^e cycles. On observe en particulier que le nombre des inscrits en 3^e cycle a augmenté non seulement en poids relatif, mais aussi en valeur absolue.

L'évolution de l'offre de formation

Les diplômes de troisième cycle

Conformément aux recommandations, l'URCA a inscrit dans son contrat 2000-2003 la création de diplômes de 3^e cycle, en particulier de DESS. Ainsi, 12 DESS ont été créés à la rentrée 2000, un en 2001 et un en 2003. À la rentrée 2003, 33 DESS figurent sur la liste des diplômes offerts par l'établissement. Parallèlement, l'URCA est habilitée ou cohabilitée à délivrer 17 DEA ; pour 3 d'entre eux, les enseignements se déroulent dans l'université partenaire (Lille I, Marne-la-Vallée).

Depuis la rentrée 1999, les effectifs de DESS ont évolué de 528 à 802 (+52%) et l'université annonce 844 inscrits en 2003. Leur recrutement se fait à 55% hors académie, dont 13% d'étudiants étrangers. Les effectifs de DEA se maintiennent à 250 étudiants environ ; de même, le nombre de doctorants fluctue entre 410 et 440 (424 en 2002-2003) depuis 1999. Les DESS sont donc principalement responsables de l'augmentation en valeur absolue des effectifs de 3^e cycle.

Le développement des formations à finalité professionnelle

En 1999, le CNE notait l'insuffisance des analyses en matière de débouchés professionnels, pour les formations scientifiques particulièrement.

La liste des diplômes créés dans le cadre du contrat 2000-2003 témoigne de la volonté d'infléchir cette situation. Elle fait apparaître, en plus des 14 DESS déjà mentionnés, la création d'un DEUG STPI, de 15 licences professionnelles dont 10 dans le domaine des sciences et technologies, de deux IUP (Métiers des arts et de la culture à Troyes et Génie des matériaux à Charleville-Mézières). En 2002-2003, ces nouvelles formations accueillent 853 inscrits. On note en particulier le développement des licences professionnelles dont les effectifs ont augmenté de 81 à 305 entre 2000-2001 et 2002-2003 ; 387 inscrits sont annoncés à la rentrée 2003.

Conformément aux recommandations du CNE, l'ESIEC a augmenté de 50% sa capacité d'accueil, qui est passée de 40 à 60 à la rentrée 2000 (dont 10% d'étudiants étrangers) malgré des difficultés de recrutement, faute de candidats en nombre et en qualité suffisante certaines années. Son développement pourrait être aussi assuré par l'intégration de nouvelles filières d'ingénieur, dont l'une, déjà évoquée, est mise en perspective sur le site de Charleville-Mézières, la filière actuelle devenant l'une des spécialités de l'école. Le partenariat entre l'ESIEC et l'IUT de Reims a permis par ailleurs l'ouverture d'un DUT Génie du conditionnement et de l'emballage.

Les préparations aux concours d'aptitude aux métiers de l'enseignement comptent également parmi la formation à la vie professionnelle. Dans un partenariat constructif avec l'IUFM, déjà relevé en 1999, l'URCA a ainsi préparé en 2002-2003 335 étudiants aux différents CAPES. Le pourcentage d'admis est de 30%.

Le souci de l'insertion professionnelle des étudiants se traduit encore par la mise en place d'un certain nombre de dispositifs ou de mesures d'accompagnement inscrits au contrat 2000-2003 et prolongés dans le projet 2004-2007 : projet professionnel, information sur les métiers et offres d'emplois, atelier d'aide à l'insertion. Des enquêtes d'insertion ont été menées pour certaines filières. Cette pratique gagnerait à être élargie à l'ensemble des formations professionnelles et soutenue par des analyses de l'environnement économique en relation avec les branches professionnelles afin de cibler au mieux les stratégies de l'université en termes d'offre de formation.

Les perspectives du contrat 2004-2007 : la mise en place du LMD

Comme les autres universités en phase de contractualisation, l'URCA centre l'évolution de son offre de formation sur le basculement de ses filières dans le système d'harmonisation européenne LMD (rentrée 2004). Elle accompagne cette restructuration d'un effort important de mutualisation, de rénovation pédagogique et d'accès aux outils multimédia ; elle met à profit la situation pour mieux "gérer" la pluridisciplinarité et encourager les co-tutelles de diplômes entre composantes, telles les licences professionnelles entre UFR et IUT.

Les demandes de l'université en matière de carte des formations reprenaient les diplômes existants et intégraient de nouveaux diplômes inscrits dans quatre domaines pour les licences, et dans quatre domaines au découpage sensiblement différents pour les masters. Le projet initial de l'université prévoyait ainsi l'habilitation de 23 mentions de licence, de 47 licences professionnelles (dont les 16 déjà créées), et d'un master assorti de plusieurs mentions et spécialités dans chaque domaine : sciences-technologie-santé, droit et science politique, économie-gestion-sciences sociales, arts-langues-lettres-sciences humaines, l'ensemble des masters comptant 15 mentions, 63 spécialités professionnelles et 40 spécialités recherche. Cet inventaire est à mettre en regard de l'existant à la rentrée 2003 : 32 licences précédées de 23 DEUG, 34 maîtrises, 4 IUP, 1 MST, 1 MSG, 33 DESS et 17 DEA.

Si l'on s'en tient à cette approche quantitative, ces propositions reflétaient une tendance à la parcellisation des spécialités et, pour ce qui concerne les masters en particulier, traduisaient la difficulté à faire émerger une stratégie d'établissement. La négociation avec le Ministère a permis à l'université de hiérarchiser ses propositions et conduit à un resserrement de l'offre de formation qui se solde par l'habilitation de 26 licences professionnelles, 14 mentions de masters incluant 40 spécialités professionnelles et 19 spécialités recherche ; l'université doit cependant rester vigilante afin que la rationalisation de l'offre obtenue par la réduction du nombre des spécialités habilitées ne soit compensée et compromise par la multiplication des parcours.

En raison même du mode d'organisation du système LMD favorisant la mise en commun des éléments constitutifs pour la construction des parcours de formation, au-delà de la pertinence de ces propositions, il est par ailleurs difficile d'évaluer l'évolution de la charge d'enseignement induite par la restructuration de l'existant. En revanche, l'ouverture de nouvelles licences professionnelles qui échappent à cette logique représente assurément une lourde charge ; les créations nombreuses et récentes à l'URCA en témoignent. On peut craindre que les moyens qui leur seront associés ne couvrent pas la totalité des coûts induits, comme cela a déjà été souligné dans le cadre du contrat précédent. Certaines d'entre elles, construites en partenariat avec les lycées sous la responsabilité pédagogique de l'université, pourront cependant bénéficier de leurs plates-formes technologiques. D'autres ont vocation à se substituer à des diplômes d'université mis en place par l'IUT de Reims et ne représentent pas des créations *ex nihilo*.

Le CNE maintient cependant ses réserves face aux arguments avancés pour justifier la multiplication des demandes initiales de création de diplômes. Il considère en effet que la maîtrise par l'université de son offre de formation reste un élément essentiel de sa politique, de l'expression de son autonomie et de l'affirmation de sa capacité à faire des choix, préalablement à toute expertise externe.

La lutte contre l'échec en 1^{er} cycle

Les expertises menées par le CNE en 1999 dans les différents secteurs disciplinaires mettaient globalement en lumière la faiblesse des taux de réussite en première année de DEUG, en particulier dans certaines filières : AES, Lettres, Histoire, Géographie, Langues.

L'examen de l'évolution des taux globaux de réussite en DEUG entre les années 2000-2001 et 2002-2003 ne fait pas apparaître d'amélioration notable. Ils évoluent peu en droit-économie-gestion, en AES et en sciences. Ils restent faibles, mais s'améliorent, en lettres-langues-sciences humaines. Le taux de réussite en deux ans est plus discriminant entre les secteurs disciplinaires : il varie peu dans les deux premiers groupes avec environ 40% et 45% de réussite ; il est beaucoup plus faible – près de 30% –, malgré une légère amélioration, dans le secteur des lettres et sciences humaines ; en revanche, il baisse significativement en STAPS, passant de 54 à 44% pour des raisons attribuées à une plus grande hétérogénéité des bacheliers recrutés. Toutes disciplines confondues, 38% des étudiants de DEUG de l'URCA obtiennent le diplôme en 2 ans.

Pourtant, de très sérieux efforts ont été faits pour améliorer ces taux au cours du contrat 2000-2003 : dédoublement des cours en droit et en sciences économiques, réduction de la taille des groupes de TD, tutorat complètement intégré dans la formation pour toutes les disciplines.

Un dispositif dit du "relais étudiant" a été mis en place pour soutenir les étudiants régulièrement absents en travaux dirigés ou ne se présentant pas aux examens : appels téléphoniques pour demander à l'étudiant les motifs de son absence et l'encourager, courrier en cas de défaillance aux examens de fin de 1^{er} semestre. Ce dispositif a fait l'objet d'une enquête d'évaluation par l'université : 243 étudiants ont bénéficié d'un suivi téléphonique sur l'ensemble droit-économie-AES ; 510 courriers ont été envoyés à l'issue du 1^{er} semestre, mais seulement 10% des destinataires ont donné suite à ce courrier. Un travail considérable a été ainsi effectué, même si le dispositif a fonctionné inégalement selon les disciplines. Les taux de réussite ont été maintenus, voire légèrement améliorés, en dépit de l'hétérogénéité grandissante des populations étudiantes, parfois titulaires de baccalauréats inadaptés aux poursuites d'études choisies, et ce suivi a souvent permis des réorientations très profitables.

Même si les résultats obtenus ne sont pas toujours à la hauteur de l'investissement consenti, le CNE juge positivement la démarche entreprise par l'URCA. Certaines données sont encourageantes, par exemple la baisse du taux d'abandon au bout d'une année d'études, qui passe en moyenne de 37,6 à 35,3% sur la même période. L'amélioration est particulièrement sensible en sciences (de 29,5 à 22,7%), tandis qu'en sciences humaines le taux se maintient autour de 47%.

LA RECHERCHE

Les équipes de recherche

Le rapport 1999 du CNE notait les progrès accomplis par l'URCA dans le domaine de la recherche, l'accroissement du nombre d'équipes reconnues au niveau national, les équipes mixtes associées à un EPST passant de 4 à 8, dans les disciplines scientifiques et de santé essentiellement (DS 1 à 5). Il soulignait les axes forts de son développement : l'agro-alimentaire avec l'Europol'Agro ; le pôle "Biomolécules" soutenu par une véritable synergie entre les sciences, la médecine et la pharmacie ; les matériaux et le génie industriel, avec une mention particulière pour l'électronique-électrotechnique-automatisme (EEA). Il exprimait cependant des réserves vis-à-vis du secteur mécanique-matériaux, jugé trop dispersé. Constatant plus largement un certain émiettement, le CNE recommandait de mener une réflexion globale encourageant les projets fédérateurs, la poursuite des restructurations par des regroupements et la mise en place de partenariats, de manière à favoriser l'émergence et la lisibilité nationale de nouvelles équipes. Il soulignait par ailleurs la faiblesse de la recherche dans certains secteurs : les STAPS (dont les 13 enseignants-chercheurs sont actuellement répartis dans des équipes extérieures à l'UFR), l'informatique et les sciences humaines.

Quatre ans plus tard, l'URCA peut faire état de 36 équipes reconnues au niveau national dont 7 équipes labellisées par le CNRS (6 UMR, 1 FRE), une UMR avec l'INRA, une UMR et une ERM INSERM. Il s'y ajoute un institut fédératif de recherche (IFR) relevant de la DS 5 (biologie, médecine, santé). Le pôle "Chimie" constitue un élément majeur du dispositif de recherche de l'URCA avec 2 équipes reconnues par le CNRS et 1 par l'INRA. La chimie est associée à la biologie au sein de l'Europol'Agro, où un cinquième programme s'est ajouté aux quatre déjà existants, et dans le domaine de l'environnement avec une UMR CNRS très largement reconnue. La recherche en mathématiques bénéficie de la reconnaissance du CNRS au sein d'une UMR reconduite en 2004 et de sa collaboration avec l'informatique dans le domaine des réseaux. La recherche du pôle "Santé" s'exprime au sein d'un IFR selon trois axes fédérateurs - imagerie, inflammation, cancer - qui permet à l'URCA de se positionner au sein de la cancéropole "Grand Est" ; la recherche clinique est labellisée au sein d'une jeune équipe. Enfin, les sciences de la société (DS 7) disposent de 5 EA.

Le projet de contrat 2004-2007 s'appuie sur ce potentiel pour proposer le renouvellement d'un certain nombre d'équipes et la reconnaissance de nouvelles structures dont quelques-unes sont issues de la recombinaison de l'existant. Ces équipes s'inscrivent dans les perspectives de développement inscrites au CPER 2000-2006 dans cinq pôles dotés chacun d'un comité scientifique d'évaluation de ses activités : trois déjà identifiés (Agro-sciences ; Biomolécules et biomatériaux ; Mécanique, Matériaux, Automatique) et deux nouveaux pôles (Mathématiques et Sciences de la Matière ; Patrimoine, Culture, Institutions). Le développement de ce dernier pôle est l'occasion pour l'URCA de redéfinir les contours des équipes proposées à la labellisation ministérielle ; la demande concerne 9 EA et une JE, contre 5 EA reconnues dans le précédent contrat ; la construction, déjà mentionnée, du bâtiment "recherche et enseignement" pour ce secteur contribue à faciliter le rapprochement des équipes. L'effort de structuration porte également sur l'ensemble des Sciences et techniques de l'information et de la communication (STIC) dans lequel sont intégrées, en particulier, les disciplines relevant de l'informatique et de l'EEA. Sur 47 demandes de labellisation d'équipes de recherche dans le cadre du contrat 2004-2007, 25 avaient reçu un avis favorable, 20 faisaient l'objet de navettes et 4 étaient écartées au moment de la visite du CNE.

La stratégie de l'URCA s'appuie sur le développement de partenariats et bénéficie d'un fort soutien des collectivités. Ainsi, le Centre national de recherche technologique - CNTR "Alternobal" associe l'URCA à l'Université d'Amiens ; le pôle Mécanique-Matériaux conforte sa position par un rapprochement avec l'Université technologique de Troyes (UTT) ; des plateaux techniques communs, mutualisant les équipements lourds exercent un effet structurant. La mise en place de 3 plans pluriformations (PPF) figure également au projet de contrat : 2 dans le secteur de la santé, et un, déjà accepté pour deux ans, autour d'un serveur de calcul.

Le CNE encourage cette stratégie et recommande que l'URCA s'appuie sur cette structuration de la recherche pour rationaliser son offre de formation au niveau master, qui apparaît dans son projet initial comme une mosaïque de 71 spécialités, ce qui représente pas loin du double du nombre des équipes proposées à la labellisation.

Les écoles doctorales

Alors qu'en 1999, une seule école doctorale existait en droit faute d'une lisibilité suffisante dans les autres domaines, l'URCA dispose en 2003 de 3 écoles doctorales : "Sciences exactes et biologie", "Textes, cultures, et sociétés", "Sciences juridiques, économiques et de gestion". Parmi les effectifs de doctorants, on compte près de la moitié d'étudiants issus de l'académie et 30% environ d'étudiants étrangers, taux en hausse sensible ces dernières années. Une soixantaine de thèses sont soutenues en moyenne par an : environ deux tiers en sciences, le reste se partageant équitablement entre les secteurs droit-économie-gestion, lettres et STAPS. Dans son projet, l'URCA propose de réduire le nombre de ses écoles doctorales à deux : "Sciences exactes et biologie" et "Sciences de la société". 12 allocations de recherche ministérielles sont partagées équitablement entre ces deux secteurs, auxquelles s'ajoutent les bourses accordées par les collectivités.

Un service administratif commun est chargé d'uniformiser les procédures - mise en place du "statut du doctorant", par exemple -, et de mutualiser les initiatives communes en matière d'enseignements transversaux et de professionnalisation, telle l'organisation de "doctoriales".

La valorisation de la recherche

Dans le cadre des écoles doctorales, l'URCA a lancé des actions de sensibilisation à la création d'entreprises et à la propriété intellectuelle en partenariat avec l'ARIST, l'ANVAR et l'INPL.

Un effort de communication vers les entreprises a été entrepris pour faire connaître les compétences de l'université avec la réalisation d'un annuaire de la recherche et d'un guide des équipements et compétences. Les questions concernant la fiscalité et la propriété industrielle ont été élucidées et, pour la gestion des contrats, un document-type fait référence. Un incubateur a permis la création de quatre entreprises, et un SAIC devrait être créé. L'URCA affirme sa politique de valorisation de la recherche par la création d'une "direction de la recherche et de la valorisation". Cette politique se concrétise par un montant global de contrats de l'ordre de 1,5 million d'€. Par ailleurs, la création de 3 équipes de recherche technologique (ERT) est demandée, dont l'une en partenariat avec le CEA.

Conclusion

Le CNE constate avec satisfaction que l'URCA s'est fermement engagée dans une démarche de structuration de son activité de recherche qui porte ses fruits, même si des marges de progrès existent encore, dans le domaine des sciences humaines en particulier. Elle a su faire émerger quelques pôles d'excellence reconnus au plan national, voire international, et soutenus par ailleurs par les instances régionales dans le cadre du CPER. Le développement des écoles doctorales, d'une part, de la valorisation de la recherche, d'autre part, et la prise en main de leur organisation au niveau central témoigne de la volonté de mener une politique d'établissement sur laquelle doit s'appuyer plus clairement la présentation de l'offre de formation dans le cadre du schéma LMD, au niveau master en particulier.

LES SERVICES COMMUNS

La pratique sportive des étudiants

La gestion de la pratique sportive a subi des évolutions successives à l'URCA, depuis la création du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) en 1972, suivie de la mise en place en 1987 de l'Institut des sciences et techniques des activités physiques et sportives (ISTAPS) qui, outre la pratique sportive des étudiants, intégrait un centre de formation des professeurs. La création de la filière STAPS en 1992, sans installations sportives propres, a généré des difficultés d'organisation et de gestion des installations et des moyens, qui ont abouti en 1998 à la création de deux entités : une UFR STAPS et un Service universitaire des activités sportives (SUAS), qui devait permettre de redéfinir les missions et de clarifier le fonctionnement de l'une et de l'autre.

En 2003, grâce à une politique volontariste de l'université, le SUAS propose des activités sur tous les sites universitaires, avec le soutien des collectivités locales, en particulier les Villes de Reims et Troyes. Une halle de sport a été construite en 2003 sur le campus Croix-Rouge dans le cadre du CPER. Le nombre des activités offertes aux étudiants a doublé, passant de 25 à une cinquantaine, et les plages horaires ouvertes à la pratique sportive ont été multipliées par trois. Bien que le droit sportif ne soit pas obligatoire à l'URCA, le nombre des adhésions est passé de 2000 à 8000 en quatre ans.

Le SUAS s'inscrit dans une politique d'ouverture et de mutualisation en acceptant, après convention, des étudiants d'autres établissements (UTT, IUFM, CREPS, lycées...). Il soutient activement la compétition universitaire, et la pratique du sport est encouragée par la validation d'UV de sport dans les cursus des étudiants, en DEUG 2^e année (100 inscrits) et en IUT (350) en particulier.

Parallèlement, l'UFR STAPS est montée en puissance, avec une augmentation de 70% de ses effectifs entre les rentrées 1998 et 2002 ; elle compte en 2002-2003 plus de 1200 étudiants. La création récente d'une licence professionnelle et d'un DESS témoigne du souci de diversifier les possibilités d'insertion des étudiants. Les espaces dont elle dispose en matière d'installations sportives devraient être grandement améliorés par la construction prévue de nouveaux locaux sur le campus Moulin de la Housse.

Le CNE constate que les choix faits et les dispositions prises par l'URCA ont permis de développer très significativement la pratique sportive des étudiants sur l'ensemble des campus et de résoudre l'essentiel des problèmes qui régnaient en 1999 ; il encourage la politique de partenariat menée avec les collectivités locales et les autres établissements d'enseignement supérieur. Les efforts doivent être maintenus pour que les deux structures – SUAS et UFR STAPS – assurent respectivement leurs missions dans les meilleures conditions.

La formation continue

En 1999, le CNE relevait la faiblesse de l'offre de formation continue dans certains secteurs, parmi lesquels figuraient les sciences humaines et les disciplines de santé, malgré la demande croissante de qualification formulée par des adultes et par les instances régionales.

L'accueil, l'élaboration de documents supports et l'aide à la constitution des dossiers pour les candidats à la validation des acquis, ont été centralisés avant instruction de ces dossiers par la composante concernée. On note une augmentation significative du nombre des dossiers déposés au titre de la validation des acquis de l'expérience. En 2001, la quasi-totalité des 258 dossiers déposés dont 116 au titre de la VAE, ont reçu un avis favorable ; 644 diplômes ont été délivrés en formation continue dont 102 DAEU, 69 DUT, 14 DESS et 438 diplômes d'université.

L'activité de formation continue diplômante en lettres et sciences humaines concerne presque exclusivement des salariés en congé formation, inclus dans les cycles de formation initiale, et dont le nombre est de l'ordre de la dizaine en tout, entre les rentrées 1998 et 2002, du DEUG au DESS. Il faut ajouter à ce décompte les adultes en reprise d'études qui bénéficient du télé-enseignement mis en place par l'URCA en psychologie et philosophie : on dénombre 37 inscrits en DEUG et licence sur la même période. Plus récemment, en 2002-2003, des séminaires de psychologie ont été organisés pour un public d'une quinzaine de salariés et un DU de Technicien de l'information et de la communication a été ouvert en 2000-2001 pour 15 aides éducateurs. La faculté de Lettres fait remarquer par ailleurs que, de tradition, ses enseignants-chercheurs sont impliqués dans la formation continue des enseignants dans le cadre du plan académique de formation et que, pour n'être pas "marchande", il s'agit néanmoins de formation continue.

Dans le secteur santé, la faculté de Pharmacie a ouvert ses deux DESS à des adultes en reprise d'études. Bien que le nombre des inscrits concernés reste jusque-là de l'ordre de l'unité dans chacun, il semble que la demande d'une formation diplômante tende à se développer aujourd'hui ; 3 DU en collaboration avec la profession devraient être mis en place à la rentrée 2004 pour répondre à cette attente. Des stages spécifiques sont également proposés dans différentes disciplines pour des effectifs irréguliers pouvant aller d'une soixantaine en 2000-2001 à 11 en 2002-2003. Ils souffrent cependant de la concurrence avec les initiatives de structures privées, d'un certain désintérêt de la population visée, et, en interne, d'une faible mobilisation des enseignants, plus préoccupés par la réforme des études. La faculté de Médecine propose selon les années, plus d'une cinquantaine de diplômes (DU, DIU, capacités...) à la formation continue, en hausse régulière depuis 1999 ; le nombre de ces diplômes atteint 65 et celui des stagiaires 523 en 2002-2003. On observe une importance croissante de la demande dans le secteur de la formation continue médicale, intégralement gérée aujourd'hui par le Service de formation médicale continue de la faculté.

Le Centre de télé-enseignement universitaire (CTU), adhérent à la FIED (Fédération inter-universitaire d'enseignement à distance), constitue un atout important pour l'URCA en matière de formation continue et d'enseignement à distance. En 2002-2003, il compte près d'un millier d'inscrits sur l'ensemble de ses activités, en augmentation de 10% depuis 1999. Il sera l'opérateur de la coopération qui se met en place dans le cadre du réseau Grand Est pour l'utilisation des moyens multimédia dans l'enseignement à distance.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le CNE relève la volonté de mener une politique d'établissement et encourage l'URCA à soutenir la formation continue et l'enseignement à distance, dont il ne faut pas minimiser les potentialités en matière de développement de l'offre de formation.

Les moyens documentaires

En marge des problèmes de locaux concernant la bibliothèque du site Croix-Rouge déjà évoqués, l'URCA a inscrit dans son projet une politique de modernisation de l'accès aux ressources, le développement des fonds documentaires, l'amélioration de l'accueil et la formation des usagers.

Dans ces perspectives, la mise en place d'un système de gestion des documents électroniques et d'un portail documentaire permettant l'accès à l'ensemble des ressources a été lancée fin 2002. La réalisation d'un catalogue collectif est en cours. Il en va de même de la structuration du réseau et de l'informatisation des bibliothèques. Cinq bibliothèques ont d'ores et déjà vu leurs collections intégrées au catalogue du SCD. Un effort important a été consenti pour l'acquisition de documents électroniques relevant des différentes sections.

Dans le même temps, les horaires d'ouverture des bibliothèques ont été élargis : 56h 30 pour le secteur santé, 59h pour les sciences et 60h pour les lettres et sciences humaines. Un programme de formation des usagers a été lancé en 2000, principalement à l'usage des étudiants de 1^{ère} année. En 2001-2002, près de 2000 étudiants ont été ainsi formés par groupe d'une vingtaine, au fonctionnement de la bibliothèque, à l'utilisation du catalogue et des autres outils de recherche documentaire.

Dans ce contexte, le CNE recommande la poursuite de l'action engagée et invite les composantes de l'université à s'inscrire dans la démarche de mutualisation initiée par la mise en œuvre du catalogue collectif et la structuration du réseau documentaire de l'URCA.

Suivi et tableaux de bord

Le rapport 1999 du CNE mentionnait à plusieurs reprises l'absence ou l'insuffisance de données, en matière de suivi des étudiants en particulier. La présente visite a permis de constater, à travers un certain nombre de documents fournis par les composantes et par l'université, que la préoccupation existe bien de rassembler données et indicateurs de gestion ou d'évaluation des dispositifs mis en place. La dispersion de ces documents et l'imprécision dans la définition de certains de ces indicateurs ont parfois rendu difficiles la mise en cohérence et l'analyse des données. À titre d'exemple, on citera les chiffres concernant les heures complémentaires. Ce constat montre que si la culture d'évaluation fait son chemin à l'URCA dans un contexte où, voulue ou non, l'évaluation est devenue incontournable à plus d'un titre, il existe de réelles marges de progrès.

Le CNE engage vivement l'université à améliorer l'existant et à se doter d'un tableau de bord aux indicateurs définis et organisés sans équivoque pour évaluer l'ensemble de ses activités, et collectés régulièrement pour en suivre l'évolution et en tirer les conséquences en termes de pilotage de l'établissement. Le suivi du devenir des étudiants, outre son intérêt intrinsèque, constitue également l'un des critères d'évaluation des formations dans le contexte LMD ; il pourrait être pris en charge, au niveau central, par une structure spécifique de type "observatoire" travaillant en collaboration avec les composantes de l'université.

CONCLUSION

Conformément aux recommandations du CNE, la politique menée à l'URCA depuis 1999 s'est employée à développer un sentiment d'appartenance, à mieux associer les composantes à une démarche de projet partagé et à susciter la collaboration entre les disciplines, tant au niveau de l'offre de formation que dans le domaine de la recherche.

Les initiatives prises en matière de pilotage de l'université ont été accompagnées, dans le domaine de la gestion, d'efforts pour réduire la disparité des moyens entre les composantes, et pour clarifier et harmoniser les procédures. La volonté de mener une politique d'établissement se manifeste particulièrement dans la gestion des ressources humaines, dans le domaine de la recherche et de sa valorisation, et dans l'affirmation d'une démarche d'ouverture à de nombreux partenariats.

Le CNE juge très positivement la dynamique d'établissement impulsée par l'équipe de direction, qu'il encourage à poursuivre dans le sens du décloisonnement entre les composantes, de la mutualisation et du partenariat, ainsi que dans la voie engagée pour la structuration des équipes de recherche.

Depuis sa création, l'URCA est confrontée à un déséquilibre important entre les cycles de formation et, depuis 1995, à une baisse globale de ses effectifs étudiants particulièrement sévère, quoique inégalement répartie selon les disciplines et les composantes. Cette situation a conduit l'URCA à développer plus particulièrement les formations à finalité professionnelle de 2^e et 3^e cycles. Dans le cadre de la restructuration de l'offre de formation selon le schéma LMD, l'université projette de poursuivre une politique supposée *a priori* renforcer son attractivité, en proposant la création de nouvelles licences professionnelles et de masters.

À ce sujet, le CNE

- recommande la plus grande vigilance au regard de demandes d'habilitation, qu'il juge trop dispersées, qu'il s'agisse des licences professionnelles ou des masters ;
- invite l'URCA à la prudence en matière de délocalisation de ses formations sur le territoire académique ;
- recommande à l'université et à ses composantes de veiller à une meilleure maîtrise des charges de personnel afin d'assurer une répartition plus équilibrée des ressources en faveur du fonctionnement et de l'équipement, et par conséquent, des conditions d'accueil et de travail des étudiants et des enseignants.

Constatant les difficultés de recrutement dans certains départements d'IUT et dans certaines filières universitaires, amplifiées par la baisse du nombre des bacheliers, dans un contexte de concurrence avec les STS et les CPGE, le CNE invite les différents acteurs des schémas régionaux des formations post-baccalauréat à rationaliser l'offre de formation au sein de l'Académie de Reims.

Enfin, malgré quelques avancées intervenues dans le cadre du CPER 2000-2006, il apparaît que de graves problèmes perdurent sur le campus Croix-Rouge en matière d'infrastructures immobilières, l'exemple le plus flagrant étant celui de la bibliothèque. Après l'audit effectué à l'initiative de l'université, le CNE recommande à l'URCA et à ses partenaires institutionnels de reconsidérer la situation dans son ensemble et, dans une démarche contractuelle, d'ajuster les moyens et la programmation des travaux à l'urgence et à la réalité des besoins.

Plus globalement, le CNE incite l'URCA à moins disperser ses efforts pour répondre aux sollicitations nombreuses dont elle fait l'objet et à faire des choix stratégiques pour mieux se projeter dans l'avenir, tant par le développement de ses activités de recherche qu'en termes de formation, où la mise en place du dispositif LMD vise à une lisibilité européenne. Dans un contexte qui a changé, l'université doit enrichir son projet fondateur d'objectifs nouveaux bien ciblés pour conforter son positionnement, résister à la concurrence des grandes universités voisines et s'inscrire dans une perspective de reconnaissance internationale.

ANNEXE : QUELQUES DONNÉES DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS - CHAMPAGNE-ARDENNE

Évolution des effectifs étudiants par secteur disciplinaire

Secteur disciplinaire	1998-1999	2002-2003	Évolution
Droit - Sciences politiques	3 375	2 473	-26,7%
AES	1 430	1 245	-12,9%
Économie-Gestion	1 088	1 048	-3,7%
Lettres - Sciences du langage	1 097	909	-17,1%
Langues	2 063	1 286	-37,7%
Sciences humaines et sociales	3 706	3 172	-14,4%
Sciences et Structure de la matière	1 597	790	-50,5%
Sciences et Technologies	875	1 168	+33,5%
Sciences de la nature et de la vie	1 714	1 126	-34,3%
STAPS	727	1 145	+57,5%
Médecine	1 869	1 981	+6%
Odontologie	333	340	+2%
Pharmacie	804	688	-14,4%
Total UFR	20 678	17 371	-16,0%
dont 1 ^{er} cycle	11 949	9 159	-23,3%
2 ^e cycle	6 343	5 594	-11,8%
3 ^e cycle	2 386	2 618	+9,1%
Total UFR	20 678	17 371	-16,0%
<i>en pourcentage</i>			
dont 1 ^{er} cycle	57,8%	52,7%	-5,1%
2 ^e cycle	30,7%	32,2%	+1,5%
3 ^e cycle	11,5%	15,1%	+3,6%
Total UFR	100%	100%	
IUT de Reims (1)	2 083	2 138	-0,3%
IUT de Troyes (1)	1 047	944	-9,8%
ESIEC (2)	112	165	+47%
Total Université	23 920	20 618	-13,8%

(1) Effectifs hors formations post-DUT
(2) Filière Ingénieur

Source : DES

Évolution des effectifs en personnels IATOS (dont IUT)

Personnels IATOS	1998-1999		2002-2003	
Catégorie A	97	17%	104	17%
Catégorie B	140	24%	148	23%
Catégorie C	341	59%	375	60%
Total IATOS	578	100%	627	100%
dont Personnels administratifs	238	41%	236	38%
Personnels techniques	340	59%	391	62%
dont IUT de Reims	85		89	
IUT de Troyes	37		42	
Total IUT	122	100%	131	100%

Source : DES

Évolution des effectifs en personnels enseignants (dont IUT)

Personnels enseignants	1998-1999		2002-2003	
Professeurs	220		217	
MCF	472		509	
Assistants	34		31	
Total enseignants-chercheurs	726	62%	757	63%
Professeurs-Praticiens hospitaliers	70		75	
MCF-Praticiens hospitaliers	43		45	
Assistants (HU)	78		82	
Total enseignants-PH	191	17%	202	17%
Enseignants du second degré	202	18%	205	17%
Autres	33,5	3%	33,5	3%
Total enseignants	1 153	100%	1 198	100%

Source : DES

Évolution des effectifs en personnels enseignants dans les IUT

Personnels enseignants	1998-1999		2002-2003	
Professeurs	21		22	
MCF	73		86	
Assistants	10		9	
Total enseignants-chercheurs	104	58%	117	60%
Enseignants du second degré	69	38%	72	37%
Autres	7	4%	6	3%
Total IUT de Reims	180	100%	195	100%
Professeurs	6		6	
MCF	28		33	
Assistants	2		2	
Total enseignants-chercheurs	36	44%	41	46%
Enseignants du second degré	44	54%	46	51%
Autres	1,5	2%	2,5	3%
Total IUT de Troyes	81,5	100%	89,5	100%

Source : DES



Réponse du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Cinq ans après l'évaluation de 1999, le Comité National d'Evaluation a souhaité effectuer un suivi et apprécier comment ses recommandations avaient pu être prises en compte. Ce retour s'est effectué intentionnellement dans une période cruciale pour l'établissement qui était en effet en phase de négociations de son contrat quadriennal 2004-2007.

Ce contrat revêt de plus un caractère particulier puisqu'il marque une refonte en profondeur de l'offre de formation et l'entrée de celle-ci dans le dispositif LMD d'harmonisation européenne.

Je tiens d'abord à remercier le Comité National d'Evaluation pour ses nombreux encouragements à l'action menée par l'équipe de direction de l'Université de Reims Champagne-Ardenne visant à faire émerger une véritable culture d'établissement sans laquelle il n'est guère possible d'entraîner l'adhésion du plus grand nombre sur des objectifs partagés. Le Comité National d'Evaluation note que sur bien des points, les recommandations de 1999 ont été suivies (lutte contre les tendances centrifuges, rééquilibrage entre les cycles et développement des formations professionnelles).

L'équipe actuelle et son président ne saurait accaparer, pour elle seule, ce satisfecit, le mandat (1997-2002) du Président Jacques MEYER étant largement inclus dans ce bilan.

Ayant constaté que l'Université de Reims Champagne-Ardenne s'est dotée d'une politique volontariste conduisant à une véritable dynamique d'établissement, le Comité National d'Evaluation fait un certain nombre de recommandations fortes s'articulant autour de trois appels à la vigilance :

1 – La vigilance à l'égard des demandes d'habilitations trop dispersées. Cette recommandation est essentielle. Elle devra toutefois être envisagée en regard du phasage des opérations d'évaluation : la visite du Comité National d'Evaluation, les documents qu'il a examinés correspondent à la période de gestation du projet, marquée, en raison de la volonté d'avoir un débat réellement démocratique, par un foisonnement parfois brouillon, parfois peu cohérent de propositions issues des différentes composantes et secteurs de l'Université. Ainsi, le rapport, publié après que l'offre de formation ait été habilitée par le Ministère de l'Education Nationale de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, reflète, me semble-t-il, à la fois cette offre habilitée, dont les experts ont pu prendre connaissance, mais aussi l'état des discussions au moment de la visite.

En définitive, après débat, négociations et arbitrages, la nouvelle offre de formation de l'Université de Reims Champagne-Ardenne aujourd'hui habilitée se caractérise, selon l'établissement, par un enrichissement qui prend appui, au niveau master, sur les progrès en matière de performance et de structuration de la recherche (exemples : STIC, sciences sociales, agroressources...) et, pour l'ensemble des filières professionnelles (masters et licences professionnelles), sur l'analyse des besoins économiques et sociaux.

Cette offre se caractérise aussi par une meilleure lisibilité grâce à la structuration en domaines et mentions.

Il reste à entendre la recommandation du Comité National d'Evaluation pour ce qui concerne d'éventuelles nouvelles propositions en cours de contrat (notamment pour les licences professionnelles) et pour envisager les évolutions futures de cette offre.

Ainsi, il faut affirmer ici qu'il n'est pas question d'accrocher une licence professionnelle à chaque DUT et BTS même si la pression est importante en Champagne-Ardenne, compte tenu de la forte proportion de bacheliers qui s'orientent vers les filières courtes (BTS et DUT).

Cette recommandation est également à prendre en considération en matière de seuils d'inscrits pour les ouvertures de spécialités et d'options que l'Université s'est engagée, dans son contrat, à respecter.

2 – La prudence en matière de délocalisations

Une analyse comparative ne permet pas de dire que l'Université de Reims Champagne-Ardenne soit actuellement dans une situation de dispersion par trop excessive. Les délocalisations ne connaissent pas la situation, observée ailleurs, d'effectifs en chute libre nécessitant d'envisager des fermetures. Elles n'ont pas été pensées en termes de concurrence par rapport à Reims. Toutefois, il reste que, dans un contexte de démographie en baisse, il convient d'écouter avec attention cette recommandation, par exemple face à des demandes d'ouverture de nouveaux départements délocalisés.

Pour dire les choses clairement, l'Université de Reims Champagne-Ardenne envisage son développement dans le respect des équilibres actuels, où 85 % des étudiants sont inscrits à Reims.

Le passage au niveau licence de formations en Lettres, Droit et AES dispensées au Centre Universitaire de Troyes s'impose quant à lui dans le cadre du LMD.

3 – La maîtrise des charges

Ainsi que l'observe le Comité National d'Evaluation, celle-ci s'impose d'autant plus dans un contexte de baisse démographique.

A cet égard, j'indique que l'Université s'est désormais dotée d'une politique de redéploiements des emplois, prenant en compte à la fois l'évolution des charges d'enseignement dans les disciplines au regard des évolutions démographiques et de la restructuration de l'offre de formation dans le cadre du LMD ainsi que le nécessaire soutien aux équipes de recherche labellisées.

J'indique également que, dans le cadre du contrat quadriennal 2004-2007, l'Université de Reims Champagne-Ardenne a décidé de se doter d'une structure de pilotage et d'aide à la décision chargée d'élaborer des indicateurs en matière de gestion des ressources humaines, comptabilité, finances (heures complémentaires, budget...) mais aussi en matière de suivi des étudiants, de leur insertion professionnelle et d'évaluation des enseignements.

En conclusion je m'autoriserai à faire une recommandation au Comité National d'Evaluation. Si son aide fut précieuse dans le contexte d'élaboration du projet d'établissement et du contrat quadriennal, une intervention plus en amont, c'est-à-dire dans la période d'élaboration du projet d'établissement préalable à la discussion sur le contrat, aurait sans doute gagné encore en efficacité.

Reims, le 1er octobre 2004



Gérard MARY
Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne

Les publications du CNE sont consultables sur le site Internet du Comité
<http://www.cne-evaluation.fr>

Vous y trouverez également la grille d'analyse transmise à l'établissement
pour le suivi de l'Université de Reims - Champagne-Ardenne

Directeur de la publication : Gilles Bertrand / Rédaction : Annie Cheminat et Guy Cirier
Réalisation PAO : Delphine Lecointre / Édition-diffusion : Francine Sarrazin